



Assemblée générale des parents

Année scolaire 2023-2024

Réunion tenue le mardi 19 septembre 2023,
à 19h00, à la bibliothèque

Présences : Marc Chamard, Véronique Imbeault, Julie Bourassa, Hedi Kaffel, Isabelle Lachance, Séverine Tacquenièrre, Guillaume Hébert, Yves Tremblay, Magaly Castillo, Valérie Savoie, Julie Martin, Guy Foubue

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2022.
4. Rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023.
5. Information sur le conseil d'établissement.
6. Élection des parents au conseil d'établissement.
7. Comité de parents du Centre de service scolaire des Découvreurs - élection d'un représentant et d'un substitut (1^{re} rencontre le 11 octobre 2023).
8. Organisme de participation des parents.
9. Information sur la représentation des parents au comité consultatif des services des élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
10. Questions diverses.
11. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Guillaume Picard, appuyé par madame Séverine Tacquenièrre, l'ouverture de la rencontre. Il est 19h05

Adopté à l'unanimité
AG 030-23-24-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Proposé par monsieur Guy Foubue, appuyé par monsieur Guillaume Picard.

Adopté à l'unanimité
AG 030-23-24-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par madame Julie Martin, appuyée par monsieur Guillaume Picard, que le procès-verbal soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité
AG 030-23-24-003

4. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

Après chaque année scolaire, nous devons rédiger un rapport annuel des activités du conseil d'établissement.

Madame Séverine Tacquenièrre explique les différents points du rapport annuel.

Monsieur Foubue demande des explications concernant la disparition de l'option soccer.

Monsieur Goupil explique que le bassin de la PAL n'est pas assez grand pour former l'option soccer.

Il est proposé par Julie Martin, appuyée par Séverine Tacquenièrre, que le rapport annuel soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité
AG 030-23-24-004

5. INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Goupil mentionne les grandes lignes du Conseil d'établissement, dont :

- Un minimum de 4 parents nous permet d'avoir un conseil d'établissement
- Environ 8 rencontres et une rencontre virtuelle par année, le mardi à 19h.
- Mandats des parents de deux ans.
- Une formation présentée sous forme de capsules est exigée.
- Les membres du conseil d'établissement ont des points précis à approuver (ex. Le budget du conseil d'établissement).
- Les nouveaux membres doivent suivre une petite formation (capsules d'environ 3 minutes).
- Les membres du conseil guident les nouveaux membres en leur indiquant quelle capsule écouter.
- Madame Tacquenièrre mentionne que nous avons un beau CE et que les rencontres se déroulent dans le respect.
- Lors des rencontres virtuelles, s'il y a un vote à prendre, il se fera à main levée.

Un parent se questionne sur la différence entre le conseil d'établissement et le comité de parents. Monsieur Goupil explique que le comité de parents est une rencontre qui réunit des parents des différents conseils d'établissement et le représentant de chaque conseil fait un résumé de sa rencontre.

6. ÉLECTION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Pour l'année 2023-2024, 3 mandats de deux ans et 1 mandat d'un an doivent être comblés.

Isabelle Lachance, Guy Foubue et Stéphanie Richer se présentent pour des mandats de 2 ans. Magaly Castillo se présente pour le mandat d'un an.

Messieurs Dany Caron et Guillaume Picard seront substitués.

Les membres se présentent à tour de rôle.

Adopté à l'unanimité
AG 030-23-24-005

7. COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DU CSSDD – ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT (PREMIÈRE RENCONTRE LE 11 OCTOBRE 2023)

Monsieur Goupil décrit brièvement le rôle de ce comité en précisant qu'il s'agit d'un comité consultatif. Il est, somme toute, la voix de l'école au Centre de service. Les rencontres se tiennent habituellement le mercredi.

Madame Tacquenièrre s'informe si quelqu'un est intéressé. Madame Stéphanie Richer accepte de participer en virtuel. Monsieur Foubue sera le substitut.

8. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS

Traditionnellement, à la PAL, cet organisme est inexistant. La Fondation de la PAL remplit cette fonction.

9. **INFORMATION SUR LA REPRÉSENTATION DES PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)**

Madame Castillo était représentante en 2022-2023. Monsieur Caron mentionne qu'il peut être intéressé en tant que substitut.

Monsieur Goupil précise que ce comité donne une voix aux parents d'enfants EHDA. Il permet à ceux-ci de faire entendre leurs besoins. Il mentionne qu'il y a 4 rencontres par année.

Le ministre de l'Éducation avait un groupe test (projet pilote) qui permettait aux élèves d'aller au PDGP sans avoir les acquis nécessaires. Le programme se nomme Programme De Développement Général (PDGP).

10. **QUESTION DIVERSE**

La 1^{re} rencontre du Conseil d'établissement se tiendra le 3 octobre. Lors de la rencontre, nous déterminerons le calendrier. La rencontre débutera à 19h00 et se terminera vers 21h00.

11. **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Séverine Tacquenièrre, appuyée par Julie Martin, que l'assemblée soit levée. Il est 19h55.

Séverine Tacquenièrre,
Présidente



Jean-François Goupil (Sep 18, 2024 13:35 EDT)

Jean-François Goupil,
Directeur